

COOP NORD
Maison de la Nature
et de l'Environnement (MNE)
23, rue Gosselet
59000 - LILLE
Tél. : 20.52.12.02

Octobre 1992

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COOP NORD

Pour faire partie de la coop (coopérative de consommation de produits biologiques), le nouvel adhérent verse une caution de 100 F (établir un chèque différent pour la caution et les achats), une quittance lui sera alors remise qu'il devra signer. Tous les membres adhérents sont responsables de l'actif et du passif. Chacun doit se considérer comme tel pour la bonne marche de la coop.

L'adhérent devra assurer deux matinées de présence à la coop durant l'année scolaire (9H à 12H). Il devra obligatoirement se rattacher à un bio-groupe et prendre contact avec son responsable afin de lui donner ses coordonnées. Il peut créer un nouveau bio-groupe (3 personnes minimum). Il devra participer à un Collectif (voir fonctionnement d'un bio-groupe) avant que son adhésion soit enregistrée.

Il est demandé 30,00 F de cotisation annuelle révisable à chaque Assemblée Générale.

Le paiement des achats ne peut se faire que par chèque d'un montant minimum de 150,00 F, libellé à l'ordre de la Coop Nord (le nom du bio-groupe devra figurer au verso).

Si l'adhérent ne désire plus faire partie de la coop, la demande de remboursement de caution est à adresser au Trésorier en joignant la quittance et une enveloppe libellée à son adresse. Par contre, s'il n'a pas fait d'achats pendant deux ans (art. 5 des statuts), sa caution restera acquise à la coop.

A défaut du non respect de ce règlement intérieur, l'adhérent défaillant se verra exclu de la coop.

Les inscriptions sont enregistrées le premier samedi de chaque mois, après le Collectif.

FONCTIONNEMENT D'UN BIO-GROUPE

Le bio-groupe est constitué de plusieurs personnes d'un même lieu géographique ou d'un groupe d'amis ou de membres d'une même association.

Le responsable, ou un remplaçant, est tenu de participer au Collectif qui a lieu le premier samedi de chaque mois de 9 H à 10 H au premier étage de la Maison de la Nature et de l'Environnement. Là sont discutés ou proposés les achats, les animations, des sorties, des conférences. Au responsable de faire passer l'information à son bio-groupe.

Un compte-rendu est envoyé au responsable, un autre est affiché au local le samedi suivant le Collectif qui est ouvert à tous les adhérents de la Coop.

Le bon fonctionnement de la coop dépend de l'intérêt que chacun y porte